



DEMANDE DE BRANCHEMENT AU TOUT A L'EGOUT

<p><i>Ce document est à adresser ou à déposer en mairie</i></p>	}	<ul style="list-style-type: none">- lors d'une demande d'autorisation de construire,- au démarrage des travaux de réalisation d'un nouveau réseau public quel que soit l'âge de l'immeuble riverain existant,- lors d'une mise en conformité.
---	---	---

DEMANDEUR : Je soussigné..... demeurant.....
.....agissant en qualité de :

- Propriétaire Locataire Gérant Autre

et faisant élection de domicile attributif de juridiction dans la propriété desservie en assainissement sise à :
(adresse des travaux) :
..... Tél.
:.....

demande le raccordement de l'immeuble situé à l'adresse ci-dessus, au réseau public d'assainissement.
Je signale que – je suis ou je ne suis pas – (rayer la mention inutile) abonné au service de distribution d'eau potable.

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement d'assainissement, en avoir pris connaissance et accepter ses clauses.

VU, le propriétaire
(s'il n'est pas le demandeur)

Fait à
Le

Signature du propriétaire

Signature du demandeur

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RACCORDEMENT

- Type d'immeuble à raccorder :

- Maison individuelle Immeuble collectif Groupement d'habitations Usine Atelier
 Bureau Commerce Entrepôt Bâtiment public Exploitation agricole

- Nombre de logements :

- N° du permis de construire :

- Surface bâtie hors œuvre nette :

- Date d'achèvement de l'immeuble (s'il est en cours de construction indiquer la date prévue d'achèvement)

.....
.....

- Date souhaitée pour les travaux de raccordement

- Nature des eaux à déverser :

- Eaux usées Eaux pluviales Eaux industrielles

- Utilisez-vous de l'eau **AUTRE** que celle distribuée par la collectivité

- Oui - Non

Le demandeur est tenu de prévenir les Services techniques municipaux lorsque les travaux de branchements seront terminés, afin que ceux-ci puissent attester de la conformité du ou des branchement(s). Si le(s) branchement(s) est (sont) jugé(s) conforme(s), l'autorisation de déversement fera l'objet d'un arrêté du Maire de Chanteloup-les-Vignes.